

Concertation et tactiques citoyennes pour la création d'un équipement culturel à Bordeaux

Sarah MONTERO

Umr ADESS-CNRS, Université Bordeaux 3

Résumé : L'étude d'une action collective pour la réouverture et la gestion d'un équipement culturel met en exergue la volonté des citoyens de se saisir d'enjeux culturels et urbains complexes, et démontre qu'ils doivent apprendre à déjouer les règles de la procédure publique pour peser dans la décision. L'analyse révèle également le rôle des acteurs associatifs dans la structuration et la politisation du groupe, ainsi que leur fonction médiatrice entre représentation et participation.

Mots clés : action collective - concertation - politisation – médiation

Abstract : A collective action to reopen and manage a cultural facility highlights citizens' willingness to address complex cultural and urban issues. The analysis shows that citizens must learn to circumvent the rules of public consultation in order to bear some weight in decision-making, and underlines the role of civil society in structuring and politicizing the group. The association also appears to be the right interface between representation and participation.

Key words : collective action - concertation - politization - mediation

En refusant de choisir entre la norme participative instituée et la contestation radicale, les habitants du quartier du Grand Parc, à Bordeaux, ont su imposer leur souhait de ré-ouvrir et de gérer l'ancienne salle de spectacle. Se jouant des règles du cadre procédural sans pour autant les refuser, ils sont parvenus à imposer leur légitimité à penser et agir sur des enjeux culturels et urbains complexes. L'action collective met ici en exergue la volonté des citoyens d'investir des lieux pour y défendre une certaine conception de la culture et de sa mise en œuvre dans l'espace urbain. L'action culturelle, entendue comme un moyen d'expérimenter des formes de participation à l'élaboration des politiques publiques, permet aux personnes d'affirmer leur droit à la décision, dans un rapport de force avec les pouvoirs publics, tout en redonnant sens à l'espace public, à la fois comme espace de délibération et espace d'action.

En retraçant les étapes de la mobilisation et de la négociation collectives, nous révélerons les éléments structurants de la construction et de l'aboutissement de l'action et nous efforcerons de modéliser le processus d'action. Puis, dans l'objectif de mieux comprendre l'articulation entre les différents systèmes d'action, nous aborderons le rôle de l'association comme vecteur de transformation sociale et politique. Nous concluons notre propos par une réflexion à la fois sur la question du changement dans l'action publique et sur la responsabilité des élus face à la demande sociale de renouveau démocratique.

Le quartier du Grand Parc, situé au nord de Bordeaux, est un quartier d'urbanisation récente qui s'inscrit dans la politique de construction des grands ensembles, il abrite ainsi la Cité du Grand-parc regroupant plus de 13 000 habitants. Le quartier fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain, le tramway le dessert déjà, tandis que la Cité sera prochainement réhabilitée. S'il manque d'un vrai centre dynamique, le tissu associatif y est actif. Le centre d'animation, le centre social et divers comités participent notamment au festival « Grand Parc

en fête », qui propose spectacles, débats et animations durant la première semaine de juillet. Au cœur du quartier, trône l'ancienne salle des fêtes. Cet imposant cube de béton ajouré de graffitis constitue un marqueur territorial et symbolique pour les habitants. Lieu évocateur d'un temps où le quartier attirait les bordelais et au-delà, à l'occasion de concerts de rock restés dans la mémoire collective, la Salle des fêtes fait l'objet depuis sa fermeture d'attentes et de revendications nombreuses de la part des acteurs associatifs ainsi que des habitants. Plusieurs tentatives pour ré-ouvrir la salle ont échoué, les raisons invoquées sont diverses : coût de l'aménagement, absence de projet viable, absence aussi de volonté politique réelle. En 2011, à la faveur de la venue sur le quartier de la manifestation d'art contemporain *Evento* organisée par la municipalité, un collectif d'acteurs sociaux et d'habitants est parvenu à générer une mobilisation autour de la réouverture de la salle. Le coup de projecteur assuré par l'événement artistique constitue une opportunité de médiation pour les protagonistes, qui initient un débat public sur la salle des fêtes, son potentiel, sa finalité pour le quartier. Le collectif renforce sa stratégie de reconnaissance par l'organisation d'une consultation « sauvage » sous la forme de cartes de vœux que les habitants sont invités à déposer dans une urne symbolique. Les 700 cartes sont dévoilées lors d'une cérémonie officielle de dépouillement des urnes. Détournant les codes du processus de représentativité électorale, les acteurs interpellent l'autorité publique sur l'enjeu lui-même, instituant le projet comme action politique. Ainsi, une déclaration d'intention, est proclamée à cette occasion et stipule que le collectif s'est constitué pour « *proposer et/ou s'associer à un projet de réouverture abouti, pluridisciplinaire et ambitieux en veillant au respect des vœux émis par les futurs usagers et de ceux qui dans les quartiers agissent depuis longtemps pour sa réouverture* ».

La structuration du collectif

Un collectif existe, explique Daniel Céfai (2007), au travers de marqueurs identitaires, comme le nom qu'il se choisit ou l'usage du pronom personnel « nous », qui l'instituent comme sujet collectif (*ibid* : 603). Le collectif « SDF » est fondé officiellement lors d'une soirée de mobilisation festive le 14 décembre 2011. Il se compose d'une trentaine de membres actifs : représentants de structures sociales (centre social et centre d'animation), d'institutions culturelles (bibliothèque du quartier), d'associations culturelles (Mc2a, collectif Bordonor) et éducatives, résidents et bénévoles, pour la majorité publics de ces structures. La plupart des habitants membres du collectif ne sont donc pas vierges de toute forme de socialisation associative ou militante mais plusieurs d'entre eux expérimentent là une première forme d'engagement et d'action collectifs. En outre, de nombreux « sympathisants » se manifestent de façon plus pragmatique et ponctuelle, à l'occasion notamment des manifestations publiques que le groupe organise.

La culture d'un groupe se construit sur la base de valeurs et de principes qui structurent l'action des membres. Le collectif entend ainsi défendre les valeurs de l'éducation populaire qu'il définit comme « *une éducation de chacun par chacun* » et qui implique d'« *œuvrer à la pratique effective des droits et des obligations des citoyens et travailler ainsi à instaurer la justice politique* » ; il met alors en œuvre une organisation qui privilégie l'échange d'expériences et la coproduction de savoirs.

Comme tout acteur de l'espace public, le collectif cherche reconnaissance et légitimité (Rui, 2004). Cette demande est inscrite dans la déclaration d'intention sous forme de revendication, il s'agit explicitement pour le groupe de « *devenir un interlocuteur légitime, incontournable de cette réouverture* ». Pour y parvenir le groupe doit agir sur deux ordres de légitimité : augmenter sa représentativité en tant que collectif d'habitants et prouver qu'il possède les compétences techniques nécessaires à la réalisation du projet.

Afin de répondre à la première contrainte, des soirées de mobilisation sont organisées dans le triple objectif de témoigner de sa démarche, de susciter l'adhésion et de diffuser ses valeurs auprès d'un large public. Le collectif acquiert une existence dans la sphère publique, au travers de la performance sociale (Melucci, 1995). En outre, la mobilisation et l'adhésion aux valeurs se joue sur le registre émotionnel. Les émotions, explique Daniel Céfai (2007), sont essentielles à l'engagement, elles donnent envie d'agir, assurent la cohésion du groupe, et soutiennent des identités collectives. Aussi, le collectif ressort-il d'une stratégie affective pour interpeller les habitants. Il s'agit de faire revivre un équipement « *où les habitants avaient plaisir à se retrouver* » et qui aujourd'hui « *manque cruellement aux habitants du quartier* ». La salle des fêtes n'est plus alors perçue comme un équipement comme les autres, elle devient médiatrice du lien social. Le lieu est incarné, il renvoie au mythe de la communauté rassemblée. Son devenir relève d'une opération de solidarité et de cohésion sociale. Mais si le registre sensible est crucial pour assurer la cohésion du groupe et engendrer un capital de sympathie, la reconnaissance par l'autorité publique se joue également sur le plan de l'expertise. Afin de se doter des compétences nécessaires, le collectif organise des rencontres avec des spécialistes. Des responsables associatifs et d'équipements culturels sont sollicités pour donner leur avis sur les spécificités de la gestion et de la programmation d'un espace culturel. Les membres eux-mêmes, dont certains travaillent dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme, cherchent à transmettre leurs connaissances pour capaciter le groupe et augmenter les chances de réussite du projet. Parallèlement, des prises de contact avec d'autres collectifs empruntant des démarches afférentes permettent l'acquisition et le partage de techniques pour l'action collective. Il s'agit également de développer un réseau de solidarité et d'entraide.

Même étayée par des croyances partagées, la participation des personnes ne saurait être envisagée en dehors de tout critère d'appartenance (Doïdy, 2009), ni de tout contexte de socialisation (Zask, 2011). L'engagement s'élabore depuis un lieu commun ancré dans la quotidienneté des personnes. La salle des fêtes représente l'endroit d'où le groupe parle ; elle constitue le support de la mobilisation et la motive. Si l'attachement apparaît ici spatialisé, le local ne signifie pas pour autant localiste. La rationalité des acteurs est traversée de considérations dialectiques qui mêlent sans dissonance intérêt particulier et intérêt général. D'une part, la participation des individus, observe Diana Mutz (citée par Fischer, 2011), est plutôt liée à l'engagement social, aux convictions politiques et aux idéologies, préalables à celle-ci ; d'autre part, le réflexe NIMBY (*Not In My Back Yard*) tant décrié par l'autorité publique, qui y trouve là un moyen bien commode pour disqualifier les personnes et leurs actions, n'exclut pas nécessairement toute préoccupation en termes de bien commun. Le collectif SDF se mobilise pour la gestion d'un équipement de proximité destiné aux habitants et associations du Grand Parc, mais le groupe défend le projet dans sa dimension universelle et souhaite que son usage dépasse le périmètre du quartier. Paradoxalement, c'est la ville qui cherche à en réduire le rayonnement, pour des raisons économiques autant qu'idéologiques. La salle des fêtes, conçue par le collectif comme un espace culturel pluridisciplinaire dans un esprit d'échanges d'expériences et de coproduction de savoirs, est assimilé par la municipalité à un espace polyvalent à connotation socioculturelle. L'absence de représentants de la Direction de la culture dans le processus de concertation, toujours circonscrit au quartier, renforce cette dimension de proximité. La concertation à Bordeaux, est essentiellement mise en œuvre par la Direction de l'Aménagement et sert avant tout le projet urbain, au travers duquel la ville affiche son ambition d'entrer dans le cercle des métropoles internationales. La démarche de consultation publique renvoie avant tout à une opération de communication politique visant à rassurer les habitants et à faciliter l'acceptation des transformations urbaines.

Le rôle de l'association dans la structuration et la politisation du collectif SDF

Les acteurs associatifs présents au sein du collectif permettent au groupe de se doter de compétences organisationnelles et de se structurer en force collective en vue de la reconnaissance institutionnelle. Laurent Thévenot souligne à ce propos que « *la possibilité de voir ses propres préoccupations entendues par les administrateurs publics augmentent à la condition que les citoyens s'organisent et agissent comme des groupes de pression pour faire entendre leur voix, faire valoir leurs droits et promouvoir leurs intérêts* » (cité par Vitale, 2009). De fait, l'autorité publique peine à reconnaître la parole habitante comme une parole compétente. Les « intervenants organiques », sont avant tout perçus comme des experts de leur quotidien. En effet, lorsque les personnes choisissent d'entrer dans le jeu, leur participation est loin d'être facilitée ni même valorisée par l'autorité publique. Les tactiques pour dévaluer la parole des « citoyens ordinaires » vont alors de pair avec les stratégies pour déstabiliser et décourager leurs velléités d'engagement (Céfaï, 2007, p. 698). Les habitants peuvent rapidement être mis « hors-jeu », on leur reprochera de faire entendre une parole trop vive ou décalée, de s'intéresser trop ou pas assez aux affaires de la cité, de ne voir que leurs intérêts particuliers alors qu'ils sont justement convoqués pour en parler, d'être trop professionnels dès lors qu'ils acquièrent quelques rudiments du débat public (Blondiaux, 2008, p. 34). Ce jeu de qualification-disqualification laisse apparaître tout le paradoxe de la participation : d'un côté, on souhaite que les citoyens s'engagent, de l'autre, on limite l'expression et la portée de leur engagement.

L'association, dans la continuité de la pensée de Tocqueville, est perçue comme un instrument de politisation individuelle et collective, et de structuration de l'intérêt commun. Toute action collective repose sur un minimum d'intégration des comportements des individus (Crozier et Friedberg, 1977, p. 21) ; elle se définit comme une action commune qui fait prévaloir l'intérêt général sur les intérêts particuliers portés par chacun des membres. Aussi, ces derniers doivent-ils faire l'apprentissage d'une culture civique. Boltanski et Thévenot (1991) décrivent le monde civique comme le lieu où l'individu doit rompre avec son isolement et subordonner sa volonté propre à la volonté générale (*ibid* : 231). C'est en renonçant à leurs intérêts particuliers que les personnes peuvent accéder à la grandeur et faire usage de leur condition politique. Est également qualifié de grand, celui qui œuvre pour réaliser l'union du groupe (*ibid* : 232). Dans cette perspective, les représentants associatifs endossent, au sein du collectif SDF, le rôle d'instructeurs civiques. Ainsi rappellent-ils aux autres membres que « *le collectif est porteur d'une parole politique* » alors que les individus « *ne sont porteurs que d'une parole individuelle, un bulletin de vote* ». Faire front commun, c'est augmenter la puissance du collectif, à l'inverse, la division entraînerait la dilution de l'être collectif en une somme d'individus mus par leur intérêt individuel, chacun devenant alors plus vulnérable à la pression du pouvoir politique. Parallèlement à ce construit en termes de culture civique, la participation au débat public contribue à élaborer et à renforcer une identité collective. En débattant entre eux, en définissant ensemble les termes de la négociation avec l'autorité publique, les acteurs apprennent à coopérer, ils édifient peu à peu une méthode et font l'apprentissage de techniques de lutte collective (Blatrix, 2002). Ces éléments contribuent à leur tour à construire une identité collective apparente dans l'espace public, que les membres sont en mesure de définir en termes de valeurs et de principes de coopération et d'action.

Délibérer c'est jouer et déjouer le jeu de l'autre

Selon le processus de concertation institutionnel bordelais, les habitants sont informés soit directement sur la base des listes détenues par les conseils de quartier ou par la Direction de l'aménagement, soit indirectement par le biais de la lettre d'information de la mairie, de la

tenue de réunions publiques concernant le projet d'aménagement affectant leur quartier. Les personnes sont conviées, en règle générale, pour une série de trois ou quatre rencontres, à s'informer du projet, à faire part de leurs attentes et à répondre aux questions de l'animateur présent à chaque table ronde, ceci dans un temps imparti. Le rôle de l'animateur consiste essentiellement à identifier les « fondamentaux », éléments urbains significatifs pour les habitants, afin de prévenir tout risque d'opposition au projet d'aménagement. Les participants de ces réunions ont donc une connaissance faible de ce dernier. Une présentation leur en est faite, le jour même, par les responsables municipaux et parfois en présence des architectes, mais ils ne disposent pas, au préalable, des documents techniques ni d'éléments leur permettant d'opposer au projet des arguments critiques. En outre, le temps de la réflexion comme celui des débats étant insuffisant, ils ne peuvent guère peser sur la décision. La maîtrise du temps constitue, en effet, une ressource essentielle du pouvoir municipal.

Le collectif SDF se trouve lui dans une autre configuration. Il a pu bénéficier du temps nécessaire pour se doter d'une bonne connaissance sur la Salle des fêtes, ses caractéristiques techniques, son potentiel d'usage, ainsi que sur les enjeux culturels, sociaux et urbains du contexte territorial. Le collectif arrive donc « équipé », doté des compétences cognitives et informationnelles pour aborder (affronter) le débat public. En outre, la configuration du lieu du débat n'est pas neutre. La discussion en petits groupes si elle permet de faciliter la prise de parole individuelle, fragmente à l'inverse, l'expression collective. Le groupe instaure alors un processus d'infiltration de l'espace de consultation. Les membres du collectif se répartissent sur l'ensemble des tables rondes et s'assurent ainsi de présenter la salle des fêtes comme un enjeu majeur dans le futur aménagement du quartier. La stratégie de répartition offre au projet une visibilité démultipliée, son importance va logiquement ressortir des synthèses des échanges. Le groupe utilise la méthode de concertation de la ville en la détournant à son profit, sans chercher la confrontation ni remettre en cause l'intention des autorités publiques.

À l'issue de la phase de concertation, le collectif reste vigilant et mobilisé. Afin d'être associé à la rédaction de l'appel d'offre et de pouvoir peser sur la vocation future de la salle, les protagonistes demandent à rencontrer le programmiste chargé de la rédaction du cahier des charges qui sera remis aux architectes en compétition. La demande du groupe prévoit que l'échange ait lieu dans un espace pourvu par le collectif lui-même. Or, la mairie décide de donner une connotation publique à la demande privée et annonce lors d'un conseil de quartier que la rencontre sera ouverte à tous les habitants. Pour le groupe, la mairie cherche implicitement à exercer un contrôle sur les modalités de la discussion : « *c'est eux qui définissent les règles* », aussi cette rencontre qui a lieu « *sur leurs terres* », s'annonce-t-elle pour les membres du collectif comme un moment de confrontation entre les forces en présence. Le groupe a conscience que les paramètres de la délibération ne lui sont pas favorables puisqu'il cherche une discussion ouverte et directe avec l'expert, que la discussion en petits cercles ne permettra pas. Il n'ignore pas non plus que l'animateur de chacun des cercles cherchera à s'assurer que le débat ne démarque pas des questions prévues et que le temps imparti pour les réponses soit respecté. La discussion doit être efficace et répondre avant tout aux questions que se pose l'institution. Le collectif est pourtant déterminé à s'exprimer et à obtenir des réponses précises sur les points qu'il juge essentiels au projet, tels la polyvalence et la pluridisciplinarité du lieu, la gouvernance partagée ou encore la distribution de l'enveloppe budgétaire selon les fonctions de la salle. Le groupe décide que le collectif doit se présenter uni, les questions seront posées individuellement par les membres du collectif SDF et en son nom. Chaque individu est ainsi dépositaire d'un morceau de la parole collective. La mise en scène du corps collectif doit permettre de contrer la tentative de fragmentation de l'expression du groupe par la mairie. Mais l'incertitude demeure quant à la possibilité de le faire. Une stratégie est finalement improvisée durant les toutes dernières minutes précédant l'ouverture de la réunion. Le collectif demande à obtenir plus

d'informations sur le déroulé des échanges et à pouvoir formuler ses questions. Les représentants de la ville, conformément à la méthodologie en vigueur, proposent de le faire à l'issue des échanges. Le collectif impose alors de questionner l'expert à la suite de sa présentation. Surpris par la demande, les représentants refusent puis se ravisent : ils n'ont, en réalité, pas d'argument à opposer à une demande d'information faite dans le cadre d'un échange entre deux parties réunies sur invitation de la ville. La discussion qui suit, ouverte et rythmée par les interventions du collectif et les habitants présents, bouleverse la mécanique délibérative institutionnelle. Le changement non anticipé dans l'ordre de la discussion oblige les représentants de la ville à sortir de la neutralité imposée par le rôle d'animateur qui leur est d'ordinaire dévolu, pour fournir des réponses claires et précises, voire à s'engager sur les motifs de revendication, telle la gouvernance partagée.

Si l'on devait modéliser l'action mise en œuvre par le collectif SDF quatre éléments apparaîtraient comme essentiels à la réussite du projet : 1) Identification du problème et maîtrise des enjeux ; 2) structuration des acteurs ; 3) initiative de la mise sur agenda et formalisation de l'action ; 4) maîtrise du processus de concertation. La maîtrise des enjeux préalable à l'action collective est rendue possible par une focalisation sur l'acquisition de ressources. Le collectif apparaît en double capacité de se doter de savoirs techniques et de connaissances indispensables à la maîtrise du projet, et à partir de là, de déterminer et de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour faire aboutir la revendication. Mêlant des compétences diversifiées, associées à la pluralité des acteurs en présence, professionnels et habitants, le groupe allie alors la légitimité de l'expertise à celle de l'usage. La structuration de ces compétences internes est renforcée par l'entente de coopération entre les membres. À même de « *revendiquer pour eux-mêmes une expertise* » (Blondiaux, 2008, p. 88), ils imposent leur présence sur la scène publique. Du coup, l'autorité publique ne peut ignorer la compétence de ce nouvel acteur fortement organisé, une légitimité à peser dans le débat public lui est finalement reconnue.

Pour se faire entendre, le groupe a décidé d'entrer dans le jeu de la procédure délibérative institutionnelle ou, comme le formule Cécile Blatrix (2002), d'emprunter au débat public ses propres armes. Les protagonistes admettent que les règles sont posées d'avance et que leur marge de manœuvre réside dans le fait qu'ils doivent maîtriser le jeu de l'échange public, afin de faire évoluer les choses en leur faveur. Mais l'entrée en délibération publique ne saurait épuiser toutes les conditions d'expression de la contestation. Entre l'opposition radicale et la conformité stricte aux règles instituées, il faut aux porteurs de projet être en mesure de déjouer certaines conventions, ou d'en inventer de nouvelles, pour tenter de reprendre la main dans la négociation collective. Par des astuces de tacticiens, le collectif est parvenu à bousculer le dispositif institutionnel et à « *rendre la plus forte, la position la plus faible* » (de Certeau, 1994, p. 62). Ce travail de « *détournement des codes établis* » lui a permis d'imposer d'autres registres de rationalité et de légitimité.

Les effets de l'action citoyenne et la question du changement dans l'action publique

Le collectif SDF a montré la volonté et la capacité des habitants à s'emparer d'enjeux urbains complexes. Les habitants ont ainsi affirmé, dans un rapport de force avec les pouvoirs publics, leur droit à investir des lieux pour y défendre une certaine conception de la culture et de sa mise en œuvre dans la ville. La culture constitue alors « *un espace symbolique sur lequel se renégocie de manière conflictuelle la définition de l'espace commun* » (Milliot, 2000). Alors que la participation des habitants ne cesse d'être invoquée pour des projets artistiques et culturels dans les quartiers de la politique de la ville, des habitants réclament le droit à créer un lieu qui leur ressemble et qui réponde aux ambitions plurielles et multidimensionnelles

d'une culture sans frontières idéologiques ni esthétiques. Ainsi, contribuer à la production de sens dans la sphère culturelle constitue un moyen de lutter contre les codes culturels imposés. Bien que réticents à partager la décision publique, les élus sont sensibles aux pressions exercées par leurs administrés et les acteurs sociaux. Suite à l'action citoyenne, la municipalité bordelaise a accepté d'intégrer dans sa décision la vision et l'ambition des habitants pour la salle des fêtes. Mais cet aboutissement est directement lié à la capacité du collectif SDF à faire évoluer le cadre et à influencer sur les paramètres du débat. La jonction entre participation et représentation ne se fait donc qu'au prix d'une négociation et souvent d'une confrontation autour d'enjeux de pouvoir et du partage de l'espace public. L'évolution de l'action publique résulte d'un double mécanisme fondé sur les principes antagonistes d'inclusion et de défiance. Il faut aux acteurs sociaux à la fois intégrer la norme participative institutionnelle et la défier. Toutefois, si le collectif SDF est parvenu à gagner un ascendant sur l'autorité publique, l'impact sur l'action publique reste mesuré. L'action citoyenne n'a pas induit une redéfinition de la procédure de concertation, aussi le dispositif institutionnel demeure-t-il le cadre de référence pour tous les acteurs de la sphère publique bordelaise. Or, le véritable changement signifie l'émergence d'un nouveau cadre cognitif et normatif (Muller, 2005) et renvoie à un processus collectif de négociation et de coopération (Crozier et Friedberg, 1977) qui ne peut résulter que de la rencontre entre les référentiels d'action des différentes parties prenantes. La possibilité de cette articulation repose alors sur l'influence d'acteurs spécifiques ou « médiateurs » qui « *sont en mesure de promouvoir un changement décisif dans leur environnement institutionnel parce qu'ils sont capables de "travailler" sur les cadres cognitifs et normatifs encadrant les jeux d'acteurs existants* » (Muller, 2005). Le jeu social, rappelle Jean Rémy (1992) a, pour G. Simmel et M. Weber, un caractère intrinsèquement triadique, le tiers est un personnage décisif de l'interaction parce qu'il constitue un passage obligé entre deux mondes (Muller, *ibid*). S'il faut reconnaître aux acteurs situés à l'intérieur du système, une capacité d'influence, leur aptitude au changement expliquent Crozier et Friedberg, ne s'opère que dans les limites du risque que celui-ci fait peser sur leur liberté d'action et leurs sources de pouvoir (1977, p. 384). Les acteurs vont ainsi chercher à faire obstacle à tout ce qui menace de diminuer leur autonomie, ou orienter le changement de façon à ce que les zones d'incertitude qu'ils contrôlent, et qui constituent la source de leur pouvoir, soient préservées (1977, p. 386). Situées à l'extérieur mais néanmoins à proximité de l'institution, les associations et autres formes organisées d'action collective, nous paraissent plus à même d'incarner la figure du changement et de faire évoluer le référentiel d'action publique, en assurant la promotion de nouveaux modes de légitimation ainsi qu'une vision du pouvoir fondée sur la « *polyarchie* » (Giddens, 1995). Au sein du collectif SDF, les représentants associatifs portent un idéal démocratique de procurer à chacun un canal d'expression et de reconnaissance dans la sphère publique. Ils permettent aux habitants d'énoncer leurs valeurs et de mieux circonscrire leur intérêt (Hamel, 1993), et portent leurs revendications dans l'espace délibératif afin qu'elles soient entendues des pouvoirs publics. À l'inverse, les acteurs associatifs sont susceptibles d'entendre et de répondre aux intérêts poursuivis par les élus. C'est en adoptant le rôle de « marginal-sécant », à savoir celui « *d'un acteur qui est partie prenante dans plusieurs systèmes d'action en relation les uns avec les autres et qui peut, de ce fait, jouer le rôle indispensable d'intermédiaire et d'interprète entre des logiques d'action différentes, voire contradictoires* » (Crozier et Friedberg, 1977, p. 6), que l'associationnisme renoue avec sa fonction politique. Celle-ci consiste à conduire les citoyens, aux côtés des représentants élus, à la construction du sens commun et des fondements de l'être ensemble. Le renouveau de la démocratie, qui passe nécessairement par la contribution des citoyens à la définition des enjeux et à la recherche de solutions, dépend de ce partenariat entre « *politiques publiques et politiques de l'espace public* » (Laville, 2010).

De la responsabilité des élus

Inspirée par la philosophie kantienne, Hannah Arendt (1972) affirme que tous les citoyens disposent d'une faculté de juger et que celle-ci est éminemment politique. La culture, note Arendt, partage avec la politique, le jugement et la décision, car toutes deux se caractérisent par l'échange d'opinions dans la sphère publique, sur le type d'action à entreprendre et sur la vision du monde et son avenir. Aussi action culturelle et action politique renvoient-elles à la démarche concertée d'une pluralité d'acteurs dans l'espace public. Jürgen Habermas (1997) s'inscrit dans la continuité de cette pensée lorsqu'il défend le modèle d'une sphère publique délibérative, inclusive et équitable, comme condition de légitimation de la décision publique (Blondiaux et Sintomer, 2002). En premier lieu, c'est donc une faculté à juger des affaires publiques que l'autorité politique doit reconnaître aux citoyens et leur permettre de mettre en œuvre dans l'espace de la *polis*. D'autre part, la « complexité culturelle » présente dans la ville, exige selon Ulf Hannerz, des compétences à la fois cognitives, communicatives et de cadrage des situations particulièrement élaborées, afin de faire face aux configurations interactives et aux conflits d'interprétation dans l'espace public (Battegay, 2000). Au-delà d'un savoir d'usage, les citoyens développent ainsi des aptitudes spécifiques et complexes qu'il s'agirait de valoriser comme des outils essentiels à la fabrique des villes. En outre, il revient à l'autorité publique de favoriser la participation de chacun en créant un environnement propice et en mettant à disposition des personnes des ressources et des outils pour s'intégrer (Zask, 2011, p. 278). Ces ressources ou *capacités* dans la terminologie employée par Amartya Sen (2008), doivent être suffisamment nombreuses pour que l'individu puisse disposer d'un choix véritable et être en capacité de les transformer en réalisations bénéfiques pour soi. L'enjeu est d'offrir la possibilité à chacun de définir les conditions d'une « vie bonne » ; dans cette perspective, l'institution est invitée à « garantir l'accès effectif à des mondes possibles » (De Munck, 2008).

Toutefois, il serait vain de nier le caractère intrinsèquement conflictuel du processus démocratique. Le débat public renvoie à un jeu de pouvoir qui consiste, pour chacune des parties-prenantes, à restreindre les capacités d'action des autres tout en cherchant à augmenter la sienne. Pour autant, le collectif SDF ne remet pas en cause le pouvoir politique ni même la procédure de concertation institutionnelle. Les acteurs de la sphère publique ont vocation à s'inscrire dans un processus d'adaptation et d'inclusion sociale (Hamel, 1993) y compris lorsqu'ils contestent les règles du jeu. Dans le jeu interactionnel, le pouvoir renvoie moins à un attribut qu'à une dynamique (Crozier et Friedberg, 1977) et peut donc se déplacer selon les situations. De même, est-il envisagé, dans la perspective théorique de l'*empowerment*, comme « à la fois pris et donné » (Hess, 1984). Se pose alors la question du partage de ce pouvoir. Si l'on considère que le pouvoir renvoie à un savoir possédé ou accessible (Meyer-Bisch, 1996), et donc que le projet commun ne peut que s'enrichir de la diversité des savoirs qu'ils soient expert ou profanes, identifiés ou « incertains », la délibération doit, comme l'indique le chercheur, assurer la primauté de ces savoirs et leur mise en rapport avec les différents pouvoirs. La responsabilité de l'autorité publique consiste alors à identifier et reconnaître ces différents savoirs afin de les intégrer dans l'action publique.

Reste que la coopération entre citoyens et élus repose avant tout sur la notion de confiance, qui semble aujourd'hui faire défaut. Celle-ci s'entend non pas comme la croyance absolue en la fiabilité de l'autre ou du système mais plutôt comme une acceptation tacite en l'absence d'autre possibilité (Giddens, 1994, p.96). Aussi peut-elle facilement se transformer en défiance quand les systèmes ou leurs représentants se trompent, mentent sur leur expertise ou dissimulent leurs erreurs. La confiance dans la fiabilité du « système », si elle assure la sécurité quotidienne, ne peut fournir « la mutualité ou l'intimité qu'offrent les relations de confiance personnelle » (*ibid* : 121). Il est alors nécessaire d'instruire et d'entretenir la

garantie de la fiabilité par des engagements en face à face, ce que Anthony Giddens appelle la « *re-localisation des relations sociales* ». Lorsque les politiques multiplient les « *points d'accès* » avec la population dans la perspective de renforcer la démocratie de proximité, ils pratiquent des « *méthodes destinées à montrer que l'on mérite de la confiance* » (*ibid* : 97). La distance qui caractérise nos relations avec l'institution, perçue comme toujours plus éloignée des problèmes « concrets » des gens, induit donc une nécessaire reterritorialisation de la relation, c'est à dire « *un moyen d'enraciner la confiance* » (*ibid* : 93).

Mais pour qu'il y ait coopération véritable entre élus et citoyens, encore faut-il que ce rapport soit sincère et égalitaire, – les médiateurs de la société civile ont pour fonction de s'assurer que la démocratie locale dont se sont emparés les élus soit effectivement partagée avec l'ensemble des citoyens–, et que l'objet de la délibération ne se réduise pas à un enjeu de proximité mais englobe l'ensemble des problématiques urbaines. En effet, la participation confinée à l'échelon micro-local pourrait constituer plus qu'un frein, un prétexte pour spatialiser les enjeux et éviter ainsi d'aborder les vraies questions, à savoir, quelle ville les citoyens souhaitent-ils, par quels procédés participatifs et selon quelles valeurs collectives?

Sarah MONTERO

Umr ADESS-CNRS, Université Bordeaux 3

Références bibliographiques

Arendt H., 1972, *La crise de la culture*, Paris, Gallimard

Battegay A., 2000, « L'espace commun entre mythe et reconstruction : variations », in J. Métral (coord.), *Cultures en ville ou de l'art et du citoyen*, Paris, Éditions de l'Aube, p. 241-254

Blatrix C., 2002, « Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective », *Politix*, Vol. 15, N°57, p. 79-102

Blondiaux L., 2008, *Le nouvel esprit de la démocratie*, Paris, Seuil

Blondiaux L., Sintomer Y., 2002, « L'impératif délibératif », *Politix*, Vol. 15, N°57, Premier trimestre 2002, p. 17-35

Céfaï D., 2007, *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, Paris, La Découverte

Crozier M, Friedberg E., 1977, *L'acteur et le système*, Paris, Seuil

De Munck J., 2008, « Qu'est-ce qu'une capacité ? », in J. De Munck, B. Zimmermann (dir.), *La liberté au prisme des capacités. Amartya Sen au-delà du libéralisme*, Paris, EHESS, p. 21-50

Doïdy É., 2009, « Quartiers et parcelles de la citoyenneté. L'engagement à travers ses compositions et ses épreuves », in M. Carrel, C. Neveu, J. Ion (dir.), *Les intermittences de la démocratie. Formes d'action et visibilité citoyennes dans la ville*, Paris, L'Harmattan, p. 39-48

Fischer F., 2011, « La participation des citoyens et les débats sur les politiques : repenser la subjectivité et l'expression émotive », *Télescope*, n°17/1, p. 20-38

Giddens A., 1994, *Les conséquences de la modernité*, Paris, L'Harmattan

Hess R., 1984, « Thoughts on empowerment », in J. Rappaport, R. Hess (dir.), *Studies in Empowerment : Steps Toward understanding and Action*, Routledge, New York, p. 227-230

Habermas J., 1997, *Droit et démocratie : entre faits et normes*, Paris, Gallimard

Hamel P. (1993), « Contrôle ou changement social à l'heure du partenariat », *Sociologie et sociétés*, vol. 25, n° 1, p. 173-188

Laville J.-L., 2010, *Politique de l'association*, Paris, Seuil

Melucci A., 1995, « The process of collective identity », in H. Johnston, B. Klandermans

- (dir.), *Social movements and culture*, Minneapolis, University of Minnesota Press, p. 41-63
- Meyer-Bisch P., 1996, « La notion de démocratisation au regard des droits culturels », *Hermès*, n°19
- Milliot V., 2000, « Culture, cultures et redéfinition de l'espace commun : approche anthropologique des déclinaisons contemporaines de l'action culturelle », in J. Métral, (coor.), *Cultures en ville ou de l'art et du citoyen*, Paris, Éditions de l'Aube, p. 143-168
- Muller P., 2005, « Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique. Structures, acteurs et cadres cognitifs », *Revue française de science politique*, 2005/1 Vol. 55, p. 155-187
- Rémy J., 1992, « La vie quotidienne et les transactions sociales : Perspectives micro et macro-sociologiques », in M. Blanc (coor.), *Pour une sociologie de la transaction sociale*, Paris, L'Harmattan, p. 83-111
- Rui S., 2004, *La démocratie en débat. Les citoyens face à l'action publique*, Paris, Armand Colin
- Sen A., 2008, « Éléments d'une théorie des droits humains », in J. De Munck , B. Zimmermann (dir.), *La liberté au prisme des capacités. Amartya Sen au-delà du libéralisme*, Paris, EHESS, p.139-183
- Vitale T., 2009, « Conflictus interruptus ou de la difficulté à innover dans l'univers institutionnel italien », in M. Carrel, C. Neveu, J. Ion(dir.), *Les intermittences de la démocratie. Formes d'action et visibilité citoyennes dans la ville*, Paris, L'Harmattan, p. 149-166
- Zask J., 2011, *Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation*, Lormont, Éditions Le Bord de l'eau